

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Identification de la Collectivité délégante :

**Centre communal d'action sociale (CCAS)
de la ville du Haillan**

Adresse : 135 avenue Pasteur - 33185 LE HAILLAN

Téléphone : 05.57.93.11.18 - Télécopie : 05.57.93.11.47

Procédure : Délégation de service public

Objet : Délégation de la gestion d'une habitation en centre d'accueil pour les demandeurs d'asile, et ce pour une durée de 5 ans.

Le CCAS de la ville du Haillan souhaite déléguer la gestion de l'équipement à compter du 1er novembre 2020.

Caractéristiques principales :

Les missions confiées au délégataire :

Les CADA ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement ainsi que l'accompagnement social et administratif des personnes dont la demande d'asile est traitée par la France, pendant la durée d'instruction de cette demande.

Le contrat :

Le contrat liant le CCAS et l'exploitant sera un contrat d'affermage de délégation de service public, d'une durée maximale de cinq ans. L'exploitant assurera les risques de l'exploitation.

Début des prestations : 1^{er} novembre 2020.

Pièces à produire :

Les candidats peuvent utiliser les formulaires (DC1, DC2, Notiz, etc.) gratuitement mis à leur disposition sur le site internet du Ministère en charge de l'économie et des finances :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>.

Critères de sélection des candidatures :

Garanties professionnelles et financières ;
Expériences et compétences dans le secteur d'activité ;
Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Candidature à adresser par lettre recommandée avec AR à :

CCAS du Haillan

135 avenue Pasteur - 33185 LE HAILLAN

Renseignements :

Lysiane BERNIER – CCAS du Haillan

Email : l.bernier@ville-lehaillan.fr

Questions juridiques ou administratives :

Service marchés publics

Email : service.marches@ville-lehaillan.fr